



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec

STAGE D'ADAPTATION

**DES INFIRMIÈRES DIPLÔMÉES EN FRANCE VISÉES PAR
L'ARRANGEMENT SUR LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DES
QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES (ARM)
QUÉBEC-FRANCE**

PROGRAMME DE STAGE

à l'intention des responsables de stage et des stagiaires

ÉDITION

Coordination

Chantal Lemay
Directrice adjointe des admissions
Direction, Admissions et registrariat, OIIQ

Collaboration spéciale

Micheline-Joanne Durand
Professeure agrégée
Responsable du programme professionnel en
évaluation des compétences
Université de Montréal

Anik Desrochers
Conseillère
Direction, Admissions et registrariat, OIIQ

Rédaction

Olivier Rémillard
Conseiller pédagogique
Direction, Admissions et registrariat, OIIQ

Partenaires

Julie Gélinas
Conseillère à la qualité de la pratique
Direction, Développement et soutien professionnel,
OIIQ

Patrick Hay
Conseillers en soins infirmiers
Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke

Olga Medeiros
Infirmière-conseil
Direction, Admissions et registrariat, OIIQ

Maxime Bernatchez
Adjoint à la direction des soins infirmiers
CISSS de la Gaspésie

Catherine Derval
Chef de service - Accueil, orientation et intégration
(intérim)
Direction des soins infirmiers
Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Renée Rivière
Directrice adjointe
CISSS de la Gaspésie

Josée Lafrenière
Conseillère en soins infirmiers
CISSS de la Montérégie-Est

Claude Bourassa
Conseiller en soins infirmiers
Soutien à la compétence et à la démarche clinique
Direction des soins infirmiers
CISSS de l'Outaouais

Karine Bouchard
Conseillère en soins infirmiers
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine

Pascale Huard
Adjointe à la direction des soins infirmiers
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

Marie-Claude Lussier
Chef de service – Développement de l'expertise
Direction des soins infirmiers
CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal

Introduction

L'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) entre la France et le Québec prévoit différentes conditions pour la délivrance d'un permis d'exercice à une infirmière diplômée en France, sans qu'elle ait à réussir l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). En outre, celle-ci doit réussir un stage d'adaptation d'une durée de 75 jours, dont le contenu et les modalités sont définis dans le *Programme du stage*.

Conclue en 2010, l'ARM entre la France et le Québec reconnaît que la formation universitaire des infirmières françaises est globalement équivalente à celle des infirmières du Québec. L'Arrangement reconnaît aussi que le champ de pratique des infirmières de France est globalement équivalent à celui des infirmières du Québec. Dans un souci d'assumer son rôle de protection du public et de contribuer à l'intégration professionnelle des personnes immigrantes, l'OIIQ a choisi de mettre à jour son programme de stage d'adaptation des infirmières diplômées en France visées par *l'Arrangement sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles Québec-France*.

Démarche suivie pour la mise à jour du stage d'adaptation

La mise à jour des documents concernant le stage d'adaptation s'est faite en collaboration avec différents partenaires concernés par l'intégration des infirmières françaises. La première étape a été de mettre en lumière les défis que doivent relever les infirmières arrivant de la France en regard des particularités de la profession infirmière au Québec. Par la suite, il a fallu rédiger des indicateurs illustrant la façon dont les particularités de la profession infirmière au Québec s'exprimaient sur le terrain. En précisant les dimensions qui permettent d'apprécier les habiletés de l'infirmière française, les indicateurs ont été écrits pour qu'ils représentent des critères d'évaluation. Finalement, les manifestations observables que l'on trouve dans la grille ont été développées par le groupe, qui s'est appuyé sur l'expérience vécue auprès des candidates ces dernières années. Tout au long du processus, le groupe a été accompagné par une personne-ressource experte en évaluation des compétences. Huit critères nous permettant d'apprécier la compétence « Adapter sa pratique infirmière au contexte québécois » ont été retenus. Ceux-ci sont présentés à la section *Évaluation du stage d'adaptation*.

L'évaluation critériée en contexte d'adaptation professionnelle

L'évaluation critériée est utilisée par l'OIIQ depuis l'entrée en vigueur de l'ARM. À la différence de l'évaluation normative où l'on compare la performance d'un apprenant à celle des autres apprenants (la norme), l'évaluation critériée établit la performance d'un apprenant en comparaison avec ce qui est

attendu (le seuil de réussite). L'évaluateur, dans une approche critériée, cherche donc à déterminer dans quelle mesure une candidate répond aux attentes relativement à la compétence professionnelle évaluée. La mise à jour du programme et de la grille d'évaluation du stage d'adaptation s'inscrit dans la continuité, l'évaluation demeure à interprétation critériée. Cependant, afin de pallier les lacunes de l'échelle dichotomique qui prévalait, une échelle descriptive a été développée.

Les grilles d'évaluation à échelle descriptives sont plus objectives que les échelles dichotomiques (Durand, 2012) parce qu'elles décrivent le comportement associé à chaque échelon, plutôt que de ne référer qu'à l'atteinte ou non d'un critère. Par exemple, il est plus pertinent pour une candidate de savoir que l'on observe une faible participation de sa part lors des rencontres interprofessionnelles, plutôt que de lui accorder la mention *non atteint* au critère *Démonstration du leadership infirmier*.

Lors de la démarche de mise à jour, les partenaires ont défini des critères et ils en ont déterminé les seuils de réussite. Cette démarche est présentée en introduction de ce document.

Le jugement global au regard de la grille d'évaluation

Il est important de se rappeler que la notion d'évaluation fait référence à « une récolte d'informations permettant de porter un jugement et de prendre des décisions » (Stufflebeam et al., 1980). La grille critériée est un outil intéressant dans le contexte d'évaluation du stage d'adaptation des infirmières de France puisque que celle-ci permet de bien structurer la collecte de données par rapport aux huit critères retenus pour évaluer la compétence. Évidemment, cette évaluation ne s'inscrit pas dans une démarche de résultats quantitatifs ou d'établissement de note mais fait plutôt appel au jugement professionnel de la responsable de stage qui est en mesure d'accompagner et d'apprécier « in-vivo » la démonstration des habiletés des stagiaires. Ainsi, l'évaluation ne s'effectue pas dans une optique analytique mais plutôt dans une approche holistique où la responsable de stage apprécie la compétence dans son ensemble.

Pour ce qui est du jugement qui doit être porté sur la réussite ou non de la candidate, voici quelques précisions et pistes de réflexions pour guider les responsables de stage. Il est clair qu'une candidate qui obtient une mention *acceptable* ou *assurée* pour tous les critères obtiendra la mention Succès. De même une candidate qui, après 75 jours de stage aurait obtenu une mention *insuffisante* pour tous les critères obtiendra la mention Échec.

Les cas qui nécessitent plus d'attention sont ceux où une candidate aurait obtenu la mention *insuffisante* pour un ou quelques critères. Par exemple, une candidate ne parvient toujours pas à impliquer le personnel soignant (indicateur n° 2) après 75 jours de stage. Est-ce acceptable qu'elle

réussisse son stage? Pour prendre cette décision, la responsable de stage doit considérer l'ensemble des données collectées et porter un jugement professionnel par rapport à la globalité des indicateurs de la grille. Ainsi, la responsable de stage pourrait considérer que la candidate a bien démontré l'adaptation de sa pratique au contexte du Québec malgré le fait qu'elle doit poursuivre le développement des habiletés de l'indicateur n° 2.

Dans le cas où une candidate éprouve des difficultés à un seul indicateur, mais où cet indicateur est celui en lien avec le vocabulaire (indicateur n° 1). Après 75 jours de stage, la candidate commet encore des erreurs dans sa prestation de soins parce qu'elle ne comprend toujours pas les termes utilisés dans son établissement. La responsable de stage pourrait considérer que la candidate a démontré l'adaptation de sa pratique au contexte du Québec, mais qu'une prolongation de stage est nécessaire pour poursuivre le développement des habiletés de l'indicateur n°1.

Il appartient à la responsable de stage de juger de la signification des observations effectuées, de documenter l'analyse de celles-ci et d'effectuer les recommandations appropriées par rapport à l'adaptation de la pratique au contexte du Québec de la stagiaire visée par l'évaluation.

Programme du stage

Le programme du stage d'adaptation vise à permettre à la candidate de se familiariser avec le contexte de pratique infirmière au Québec. L'approche est individualisée et le stage se réalise en milieu de travail. La démarche est souple pour que chaque candidate ait la chance de s'adapter en fonction de ses forces et des défis qui lui sont propres.

Voici un cheminement proposé :

Accueil et intégration au milieu hospitalier québécois (entre 5 et 10 jours)

Cette étape permet à la candidate de se familiariser avec le milieu de stage en même temps qu'elle s'accoutume au contexte québécois. Ce sera le moment de lui présenter la grille d'évaluation descriptive et de s'assurer d'une compréhension commune des critères d'évaluation. Dans les premiers jours suivant le début du stage, lors de l'orientation par exemple, une grande partie des apprentissages concernera le vocabulaire propre à la pratique des soins infirmiers au Québec. Ce sera l'occasion de présenter à la stagiaire une liste des abréviations reconnues dans le milieu de stage, un tableau d'équivalence des noms des médicaments (nom de la molécule versus le nom générique et la marque de commerce) ou tout autre document qui pourrait lui être utile pour s'approprier le nouveau vocabulaire. Aussi, en participant à titre d'observatrice aux rapports interservices, la stagiaire pourrait relever les termes méconnus ou incompris et en chercher la signification.

La période d'intégration est également le moment idéal pour que la candidate réalise les formations obligatoires en ligne portant sur le code de déontologie et le plan thérapeutique infirmier. La responsable de stage accompagnera la candidate dans ses lectures obligatoires en proposant une alternance entre les lectures propres à son établissement de santé et les lectures obligatoires demandées par l'OIIQ. Périodiquement, lors de courtes rencontres, la responsable de stage discutera avec la candidate des points retenus par cette dernière dans le cadre de ses lectures ainsi que des particularités qui s'appliquent à leur milieu. Il est attendu que les lectures obligatoires auront lieu en dehors du temps de stage.

Finalement, toujours dans la phase d'intégration, la candidate et la responsable de stage devront identifier les activités d'apprentissage pouvant répondre aux besoins de formation spécifiques de la stagiaire.

Le tableau ci-dessous se veut un outil pouvant soutenir la démarche d'accompagnement des responsables de stage. Il peut donc servir à cibler les éléments qui pourraient faire l'objet de discussion

lors des rencontres de rétroaction entre la responsable de stage et la candidate, à la suite de ses lectures. Le tableau peut également informer les stagiaires sur les notions à acquérir lors de leur arrivée au Québec.

Éléments de contenu à acquérir

<p>Environnement professionnel et légal</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ lois et règlements ○ système professionnel au Québec ○ rôle de l'OIIQ ○ champ d'exercice de l'infirmière et activités réservées ○ responsabilité civile de l'infirmière ○ droits des clients et lois qui les définissent ○ Code de déontologie <p>Système de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ organisation du réseau de la santé et des services sociaux <p>Environnement de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ conditions de pratique ○ collaboration interdisciplinaire ○ collaboration intradisciplinaire ○ organisation du travail ○ gouverne des soins infirmiers ○ rôle du syndicat <p>Environnement socioculturel</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ culture québécoise (valeurs, modèles familiaux, etc.) ○ us et coutumes (normes sociales et codes sociaux) ○ relations interpersonnelles 	<p>Profil de la population du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ conception de la santé ○ déterminants de la santé ○ données épidémiologiques ○ taux de mortalité ○ causes d'hospitalisation ○ problèmes de santé <p>Pharmacothérapie</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ terminologie en usage au Québec <p>Documentation</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ documentation des soins <p>Plan thérapeutique infirmier (PTI)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ norme de documentation du plan thérapeutique infirmier <p>Autre</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ordonnances collectives
---	--

Consolidation de l'intégration (environ 30 jours)

Au fur et à mesure que la candidate acquiert de l'assurance, il pourra être envisagé de lui confier un nombre grandissant de responsabilités. La responsable de stage continuera d'accompagner la candidate, de lui fournir des occasions d'apprentissage et de lui offrir de la rétroaction régulièrement.

Dans un premier temps, la stagiaire devra planifier la répartition des soins dans son groupe de clients. Lorsque des rencontres interdisciplinaires sont organisées, la stagiaire participera à ces rencontres, comme observatrice au début, mais rapidement en tant qu'infirmière chargée de la présentation des cas cliniques. Il sera important de lui permettre de démontrer son leadership, au fur et à mesure de l'avancement du stage. Dans le cas où le milieu de stage ne serait pas en mesure d'offrir des rencontres interdisciplinaires pertinentes au travail de la candidate, il est de la responsabilité de l'établissement de santé et de la responsable de stage d'exposer la candidate à des situations où elle pourra démontrer son leadership. Il sera aussi important que la stagiaire soit exposée à des modèles

d'infirmières qui pourront lui permettre de mieux comprendre le contexte de pratique infirmière au Québec. Par exemple, la façon dont on implique la clientèle et sa famille dans la prestation de soins, etc.

Exercice autonome (les 35 derniers jours du stage)

À la suite de l'évaluation mi-stage, la stagiaire devrait être prête à assumer les fonctions d'une infirmière. La stagiaire peut encore avoir besoin de soutien, mais la responsable de stage doit l'amener à devenir de plus en plus autonome. Pour les aspects qui sont encore en développement, il est souhaitable de continuer d'offrir des rétroactions ponctuelles.

Modalités

L'infirmière diplômée en France visée par l'ARM et qui répond aux autres conditions du règlement effectue son stage d'adaptation dans un établissement de santé désigné¹. À cette fin, un permis restrictif temporaire (PRT)² lui est accordé, ce qui lui permet d'exercer toutes les activités professionnelles de l'infirmière dans cet établissement aux conditions et modalités suivantes :

- Durant toute la durée du stage, la stagiaire bénéficie de l'encadrement d'une infirmière désignée comme responsable du stage par la directrice des soins infirmiers (DSI) de l'établissement. Il incombe à la responsable du stage d'en coordonner le déroulement. C'est à la responsable du stage d'assurer le soutien de l'infirmière formatrice. Elle veille à ce que la candidate puisse faire les apprentissages requis pour son adaptation et qu'elle puisse être exposée à des situations lui permettant de démontrer sa compétence à adapter sa pratique infirmière au contexte québécois. Finalement, en collaboration avec la DSI, elle évalue la candidate à l'aide de la grille d'évaluation approuvée par l'OIIQ.
- La stagiaire gère ses apprentissages à l'aide du présent document et de la grille d'évaluation du stage d'adaptation.
- Dans la première partie du stage d'adaptation, la stagiaire est accompagnée par des infirmières qui **contribuent à ses apprentissages** ainsi qu'à son évaluation formative.
- Dans la deuxième partie du stage, la stagiaire assume toutes les responsabilités dévolues à l'infirmière, dans un maximum de trois secteurs cliniques. Cette partie s'effectue avec l'encadrement de l'infirmière responsable du stage.
- Durant toute la durée du stage d'adaptation, la stagiaire exerce seulement si une infirmière est présente et disponible dans l'unité de soins en vue d'une consultation ou d'une intervention rapide.

¹ Centre exploité par un établissement public, nommément identifié, au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* ou de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*

² En vertu de l'article 42.1 du *Code des professions*.

- La stagiaire ne peut pas agir à titre de responsable de l'unité.
- La stagiaire ne peut pas assurer la surveillance d'une candidate à l'exercice de la profession ni la surveillance d'une externe en soins infirmiers.
- La stagiaire effectue son stage uniquement durant les horaires réguliers, excluant la nuit.

Le stage d'adaptation doit s'effectuer dans un établissement de santé comprenant une direction des soins infirmiers. Le milieu de stage doit permettre à la stagiaire de démontrer sa compétence pour les huit critères d'évaluation de la compétence. Le stage pourrait s'effectuer dans un contexte de soins qui intéresse la stagiaire en vue de sa future carrière pour autant que le contenu et les modalités du stage permettent d'atteindre les objectifs du stage d'adaptation.

Évaluation du stage d'adaptation

L'évaluation du stage d'adaptation s'effectue au moyen de la grille d'évaluation à échelle descriptive de la compétence *Adapter sa pratique infirmière au contexte québécois*. Il est recommandé d'utiliser cette grille tout au long du stage pour offrir des rétroactions à la stagiaire. Toutefois, au moins une évaluation formative a lieu obligatoirement avant la fin de la première partie du stage. Cette grille doit être transmise à l'OIIQ à la fin du stage.

L'évaluation finale aura lieu à la fin du stage à l'aide de la même grille descriptive. Elle permettra de poser un jugement sur l'adaptation au contexte québécois de la pratique infirmière de la candidate. La réussite du stage d'adaptation permet à l'infirmière diplômée en France d'obtenir un permis d'exercice régulier dans le cadre de l'ARM Québec-France. Par conséquent, le résultat de l'évaluation finale du stage doit être approuvé et contresigné par la directrice des soins infirmiers (DSI) de l'établissement et la candidate.

À la suite de la réception des grilles d'évaluation (la grille utilisée pour l'évaluation formative à la mi-stage et celle utilisée pour l'évaluation finale), l'OIIQ constate l'accomplissement du stage et communique avec la stagiaire pour l'aviser du suivi, selon la réussite ou l'échec du stage.

La grille d'évaluation

La grille d'évaluation du stage d'adaptation permet d'évaluer la compétence à adapter sa pratique infirmière au contexte québécois. Seuls les aspects ciblant cette compétence seront évalués. La grille d'évaluation comporte huit critères. Les deux derniers critères sont évalués de façon dichotomique. Tous les critères doivent être évalués lors de l'évaluation finale.

Il est suggéré que la responsable du stage ainsi que les infirmières qui contribuent aux apprentissages et à l'évaluation de la stagiaire se familiarisent dès le début du stage avec les énoncés de la grille d'évaluation. Cela leur permettra d'orienter leurs observations et de prendre note, tout au long du stage, des comportements démontrés par la stagiaire. Comme mentionné précédemment, des évaluations permettant d'offrir des rétroactions au sujet des apprentissages doivent être effectuées en cours de stage, en plus de l'évaluation formative survenant obligatoirement à la moitié du stage.

Les critères d'évaluation permettent de déterminer dans quelle mesure la stagiaire démontre qu'elle parvient à adapter sa pratique infirmière au contexte québécois.

Critère 1 : Appropriation juste du vocabulaire de la pratique infirmière en contexte québécois

Un des obstacles à franchir lors de l'adaptation à la pratique infirmière en contexte québécois est l'utilisation d'un vocabulaire différent pour décrire, entre autres, des actions, des instruments et mêmes des médicaments qui sont connus des infirmières diplômées en France sous d'autres appellations. Les occasions d'apprentissage en lien avec ce critère sont multiples, mais on soulignera l'importance des rapports interservices, de la participation à l'administration des médicaments et des échanges avec les collègues. La clé pour apprendre ces nouveaux termes est une implication active dans les soins.

Critère 2 : Mise à contribution efficace des membres de l'équipe soignante

Les équipes soignantes, au Québec comme ailleurs, sont constituées d'un bon nombre de professionnels et de non-professionnels qui doivent être mis à contribution pour favoriser un rétablissement optimal des clients. La stagiaire originaire de France doit se familiariser avec les rôles particuliers des membres de son équipe soignante au Québec et la façon dont les tâches peuvent être réparties entre ceux-ci pour optimiser les soins prodigués aux clients. Au Québec, il appartient à l'infirmière de veiller à une planification efficace de la prestation des soins. Sans imposer de tâche particulière à ses collègues, elle détermine quelles activités de soins gagneraient à être exécutées par tel ou tel membre de l'équipe en élaborant son Plan thérapeutique infirmier. Elle s'assure ainsi d'un travail d'équipe efficace, mettant à profit l'expertise de chacun et veillant à la prestation de soins sécuritaires.

Critère 3 : Démonstration de leadership infirmier de qualité

Dans une équipe de soins québécoise, il est attendu que l'infirmière démontre du leadership. En contexte d'adaptation à un nouvel environnement de pratique, la démonstration d'un leadership est un défi pour toute nouvelle la stagiaire. Toutefois, parce qu'elle connaît les besoins et les valeurs des

clients, on s'attend à ce que l'infirmière prenne position en faveur de ceux-ci. Le leadership infirmier se manifeste aussi par une attitude professionnelle en toute circonstance.

Critère 4 : Utilisation pertinente du plan thérapeutique infirmier

Le plan thérapeutique infirmier est un outil unique au Québec qui fait l'objet d'une norme de documentation de la part de l'OIIQ. Partie intégrante du dossier du client, il constitue une trace permanente des décisions de l'infirmière au sujet de l'évaluation et du suivi clinique. Le plan thérapeutique infirmier (PTI) est un moyen incontournable pour exprimer le leadership de l'infirmière.

Critère 5 : Connaissance adéquate des ressources externes

Propres à chaque région du Québec, les ressources offertes dans les différents milieux de vie sont essentielles à la réadaptation des personnes. Selon le milieu où la personne évolue et en fonction de ses besoins, il est important de la diriger aux bons endroits en lui offrant des ressources judicieusement sélectionnées.

Critère 6 : Prise en considération opportune du contexte de la clientèle

Le partenariat infirmière-client constitue un des principes de l'exercice de la profession d'infirmière au Québec. La nouvelle stagiaire doit donc considérer cet aspect culturel particulier du Québec lorsqu'elle œuvre auprès de la clientèle. On s'attend de l'infirmière, entre autres, qu'elle puisse reconnaître l'unicité de la personne soignée, établir avec elle un lien de partenariat et qu'elle puisse apprécier l'importance d'aider la famille à participer aux soins³.

Critère 7 : Respect du Code de déontologie

Le Code de déontologie des infirmières et infirmiers constitue la pièce maîtresse de la législation professionnelle au Québec; il découle du *Code des professions* qui stipule que chaque ordre professionnel doit se doter d'un code de déontologie. Ce document éclaire les infirmières et les infirmiers sur leurs devoirs et obligations auprès du public et de la profession⁴.

Si un manquement au Code de déontologie est observé durant le stage, il est pertinent de le noter sur la grille et d'en documenter les raisons qui en soutiennent le constat. Un manquement déontologique est l'action, pour un professionnel, de faillir à ses devoirs et obligations inhérents à l'exercice de la profession par son comportement. Toute infraction aux dispositions des lois et règlements qui encadrent la profession, tels que le *Code des professions* et le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*, constitue un manquement déontologique.

³ OIIQ (2010) *Perspective de l'exercice de la profession*, p.12

⁴ OIIQ (2015), *Code de déontologie des infirmières et des infirmiers*.

Critère 8 : Respect de ses habilitations légales

L'exercice infirmier au Québec est encadré par la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*. Y sont précisées les activités réservées à l'infirmière et à l'infirmier.

Modalités d'évaluation

La responsable du stage se prononce sur chaque critère en surlignant les descripteurs de la grille correspondant à ce qu'a démontré la candidate (ou en cochant la case appropriée pour ce qui est des deux derniers critères). À la lumière du niveau atteint par la stagiaire aux critères d'évaluation, un jugement global est porté, attestant de la réussite ou de l'échec du stage.

Résultat de l'évaluation formative de mi-stage.

La responsable du stage remplit la grille d'évaluation, au plus tard après 40 jours de stage. La stagiaire prend connaissance de l'évaluation de mi-stage et inscrit ses commentaires à la page 3 de la grille. La grille d'évaluation formative de mi-stage doit être conservée afin d'être acheminée à l'OIIQ en même temps que la grille d'évaluation remplie à la fin du stage.

Résultat de l'évaluation finale du stage.

À nouveau, la responsable du stage remplit la grille d'évaluation en se prononçant sur chacun des huit critères. Au regard de la performance de la stagiaire, la responsable détermine le succès, ou non, du stage en cochant la case correspondant dans la section *Décision de la responsable de stage* à la page 3 de la grille. La réussite du stage atteste de la capacité de l'infirmière diplômée en France visée par l'ARM à adapter sa pratique au contexte québécois. L'évaluation est signée par la responsable de la stagiaire dans l'établissement de santé, ainsi que par la directrice des soins infirmiers (DSI) de l'établissement. La stagiaire prend connaissance de l'évaluation, signe et inscrit ses commentaires à la page 3.

Au terme du stage, les des deux grilles d'évaluation du stage d'adaptation doivent être acheminés à la Direction, Admission et registrariat de l'OIIQ par courrier ou par courriel (equivalence-br@oiiq.org).

Précisions concernant la norme de formation continue pour les membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Dans une perspective de protection du public et d'amélioration continue de la qualité des soins, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec a adopté une norme de formation continue que tous les membres se doivent de respecter. Chaque année, les membres doivent suivre 20 heures de formation. Ces heures de formation doivent bien sûr répondre à certains critères et parmi les 20 heures, sept heures doivent être accréditées.

Vous trouverez plus d'information à ce sujet sur le site Internet de l'OIIQ (<http://www.oiiq.org/formation-continue/norme-de-formation-continue>).

La plateforme de téléapprentissage de l'OIIQ permet aux membres d'avoir accès à la formation continue, tantôt en ligne, tantôt en salle. Les trois formations obligatoires pour les stagiaires, *Code de déontologie : un guide éclairant pour l'infirmière*, *À la découverte du PTI* et *Plan thérapeutique infirmier : mythes et réalité* sont d'ailleurs accessibles en ligne grâce à cette plateforme (<https://www.oiiq.org/formation>).